

Appen dic e
(Z.)
28 Janvr.

	Montant d'autre part,	Sterling.	Sterling.
		£ 782 10 0	53870 1 3
Alloué pour Papeterie, £20, Serviteur du Bureau £40		60 0 0	
Ditto pour Port de Lettres		10 0 0	
Ditto pour frais d'Arpentages		300 0 0	
			1152 10 0

ETAT MAJOR DE LA MILICE ET CONTINGENS.

Appointemens de l'Adjudant Général	450 0 0
Ditto Député Adjudant Général	270 0 0
Ditto Deux Aides de Camp Provinciaux	360 0 0
Ditto Clerc dans le Bureau	123 3 9
Salaire du Messager dans ditto	60 4 6
Alloué pour Loyer d'un Bureau et Chauffage	67 10 0
Ditto pour Papeterie, Impression, et Port de Lettres	200 0 0
	1530 18 3

DEPENSES DIVERSES.

Appointemens du Grand Voyer de Québec	150 0 0
Ditto ditto Montréal	150 0 0
Ditto ditto Trois Rivières	90 0 0
Ditto Inspecteur des Grands Chemins, Gaspé	50 0 0
Ditto ditto des Cheminées à Québec	60 0 0
Ditto ditto ditto Montréal	60 0 0
Ditto ditto ditto Trois Rivières	25 0 0
Ditto ditto de Marchandises au Côteau du Lac, et allocation pour loyer de Maison	168 0 0
Alloué pour l'impression des Lois	500 0 0
Ditto pour les réparations contingentes des Edifices publics appartenant au Gouvernement, frais pour réparer les Chemins d'hiver, ramonage des Cheminées, &c.	500 0 0
Ditto pour réparations et effets particuliers pour la Prison de Québec, comme il appert par le compte ci-joint	415 11 3
	2168 11 3

FRAIS de PERCEPTION des REVENUS déduit en partie dans le cours de la perception.

Appointemens du Greffier du Terrier du Domaine du Roi	90 0 0
Commission de l'Inspecteur Général du Domaine du Roi, sur les sommes perçues	300 0 0
	390 0 0
Appointemens du Collecteur à St.-Jean	189 0 0
Ditto du Contrôleur à ditto	126 0 0
Ditto du Jaugeur à ditto	40 0 0
Dépenses casuelles à ditto	400 0 0
	755 0 0
Appointemens du Collecteur au Côteau du Lac pour percevoir les Droits imposés par des Actes Britanniques	75 0 0
Alloué à ditto pour percevoir les Droits imposés par des Actes Provinciaux	90 0 0
Dépenses casuelles à ditto	144 0 0
	309 0 0
Ditto à Québec pour perception en vertu d'Actes Prrovinciaux	1700 0 0
Appointemens du Collecteur à Stanstead pour percevoir les Droits imposés par Actes Britanniques,	75 0 0
Alloué à ditto pour perception en vertu d'Actes Britanniques	45 0 0
Allocations casuelles à ditto	82 10 0
	202 10 0
Alloué au Collecteur à Stc. Marie, Nouvelle Beauce	50 0 0
	62128 10 9
Montant probable des Revenus appropriés, à la disposition de la Couronne, évalué à	38100 0 0
Montant auquel il est besoin de subsides,	Sterling £24028 10 9

Québec, 26 Janvier 1829

JOS. CARY,
Insp. Génl. Comptes Pub. Prov.